

délai, qu'elle n'a fait, dans l'énerverment de sa rage, que mettre à nu sa propre conscience.

Certains méchants cœurs jaloux et chagrins ne vous prodiguent leurs bonnes grâces que tant que leur aveugle vanité les fait se croire vos supérieurs ; si un jour vous trahissez quelque mérite, si l'on vous prodigue un encouragement qu'ils ne sauraient espérer, c'en est fait de vous, vous devenez leur cauchemar : gare maintenant au roquet hydrophobe qui guette vos talons ; chacun de vos pas sera sujet à commentaires, vos meilleures actions seront peintes de noir et le jour où l'adversité vous caressera de son aile sombre sera pour ces Judas un jour de joie délirante. Peut-être, alors, pousseront-ils l'audace jusqu'à se mêler à la foule de vos amis, feignant de vous apporter ostensiblement le témoignage de leur sympathie hypocrite, mais en réalité pour délecter leurs yeux du spectacle de votre désespoir.

Les âmes d'élite seules savent applaudir sans jalousie aux triomphes d'autrui ; les natures viles, au contraire, souffrent de ses succès et, si, quelque jour, elles sont contraintes de s'incliner devant une rivale triomphante, elle ne manqueront pas, en se redressant, d'insinuer quelque vilénie.

Aimée Patrie

LA RIVIÈRE DE FOIX

Le 7 octobre 1535, Cartier, revenant de Montréal, passa par "le travers d'une rivière qui vient devers le nord sortant au fleuve, à l'entrée de laquelle il y a quatre petites îles pleines d'arbres ; nous nommâmes icelle rivière la rivière de Fouez. Et, parce que l'une d'icelles îles s'avance au dit fleuve et la voit-on de loin, fit le capitaine planter une belle grande croix sur la pointe d'icelle et commanda apprêter les barques pour aller avec marée, dedans icelle, pour voir la nature d'icelle, ce qui fut fait, et nagèrent celui jour amont la dite rivière. Et parce qu'elle fut trouvée de nulle expérience ni profonde, retournèrent et appareillâmes pour aller aval," c'est-à-dire à Québec.

Commentons un peu ces lignes qui, tout en étant assez claires, demandent néanmoins des explications sur le détail.

Cartier écrit *Fouez* selon l'orthographe qu'il s'est plu à imaginer, ou qui était peut-être conforme à la prononciation des gens de sa province. Les écrits d'autres sont bourrés de ces épellations fantaisistes. Marc Lescarbot, qui vivait trois quarts de siècle après Cartier, pense que celui-ci voulait dire *Foix*, nom d'une branche de la première noblesse de France ; cette opinion est généralement adoptée. La famille de Foix était entrée par les femmes dans celle de Bretagne. Le cardinal Pierre de Foix, mort en 1490, avait été évêque de Vannes, en Bretagne. A l'époque du voyage de Cartier, le gouverneur de cette province devait avoir épousé une de *Foix*, si je ne me trompe.

Le découvreur note que, dans l'embouchure de la rivière, il y a quatre îles, évidemment il ne compte pas les deux plus petites. Soixante-huit ans plus tard, Champlain dit qu'il y en a six ; il a raison.

Les navigateurs chrétiens prenaient possession des terres neuves en y plantant une croix, à laquelle, le plus souvent, ils suspendaient l'écusson du prince dont ils relevaient.

Il est difficile de localiser l'endroit où la croix de la rivière de Fouez fut placée. Ce ne peut-être que sur la pointe sud de l'une des deux îles qui forment trois rivières. Ces pointes ne sont plus les mêmes, tant le fleuve les a rognées, déformées et aplaties, et, tout récemment, les hommes les ont entourées de quais, brise-lames et jetées, qui les modifient encore une fois d'une manière sensible.

La marée se fait sentir jusqu'au milieu du lac Saint-Pierre, autrement dit elle expire là, et un peu au-dessus des îles qui sont à l'entrée du Saint-Maurice. Devant la ville de Trois-Rivières elle atteint

parfois quinze à dix-huit pouces. On croira difficilement que Cartier ait pu en tirer parti.

La tentative qu'il fit pour pénétrer dans la rivière ne le mena pas plus loin que le rapide dit des Forges, un peu au-dessus des îles, là même où s'arrête la marée et aussi le petit-poisson pour y déposer son fraie. Champlain fit une semblable expérience par la suite.

Cartier, Roberval, Jean Fonteneau, (Jean-Alphonse dit le Saintongeais), l'abbé Pierre Desceliers, André Thévet, Marc Lescarbot, de 1535 à 1609, écrivent "rivière de Fouez". La carte de Desceliers, 1544, porte ce nom ; celle de Lescarbot, 1609, également.

Le premier qui s'est servi de l'expression "trois-rivières" ne saurait être un homme de la famille Noël ou aucun des parents de Cartier qui remontaient le fleuve, par privilège spécial, entre les années 1555 et 1586, car ils se seraient bien gardés de changer les noms imposés par le découvreur, leur oncle et cousin.

Lorsque, vers 1597, on s'occupa sérieusement de la traite du grand fleuve, Pierre de Chauvin, sieur de Tontuit, vint de sa personne, visiter le pays. En même temps arriva un autre entrepreneur de traite, François Gravé, écuyer, sieur du Pont, généralement connu sous le nom de Pont-gravé. Ils formèrent une société, mais ils opinèrent différemment sur le choix d'un poste fixe pour le commerce, observe le Dr N.-E. Dionne, dans son ouvrage sur Champlain. "Pont-gravé aurait préféré se fortifier aux Trois-Rivières ; pour Chauvin, Tadoussac était le bout du monde."

Pont-gravé étant donc lieutenant du capitaine Pierre Chauvin, de Honfleur, s'embarqua avec ce dernier, en 1599, pour faire la traite des pelleteries du Canada et il aurait désiré qu'on établit le poste principal à Trois-Rivières, parce qu'il connaissait le lieu pour l'avoir visité, mais Chauvin ne voulut pas dépasser Tadoussac, d'après la remarque qu'en fait Champlain.

Il était question, pour la première fois, d'un projet d'établissement sur les rives du grand fleuve. Roberval, en 1540-44, avait tenté de l'exécuter et manqua l'entreprise ; la famille Cartier n'entra jamais dans cette conception, aussi est-ce à partir de 1599, au lendemain de la pacification du royaume, que le commerce songea à prendre pied sur ces plages lointaines et que naquit l'idée d'une colonie canadienne, idée informelle, par exemple, néanmoins le noyau d'une œuvre durable.

Chauvin étant décédé (1600), le sieur Pont-gravé continua à vouloir "ouvrir le Canada," selon le terme usité de nos jours. Henri IV, sollicité de prêter le concours royal aux "aventuriers," désigna un inspecteur chargé pour lui soumettre un rapport à cet effet, après avoir vu le pays. Pont-gravé retourna donc sur le Saint-Laurent, accompagné de Samuel Champlain 1603. Ce dernier, dans la narration de son voyage parle d'avance du choix plausible de "Trois-Rivières" comme site de la future traite, de même que nous parlons d'une localité quelconque, la nommant par son nom sans l'avoir jamais vue.

Les deux explorateurs se trouvant ensuite vis-à-vis les îles qui forment les trois rivières, on voit Champlain épouser le dessein de Pont-gravé, qui consistait à ériger un fort ou comptoir de traite sur l'une des îles, la plus avancée au fleuve. Ce plan ne fut jamais exécuté.

De Monts, venu avec eux, n'a laissé aucun écrit sur ce voyage. L'année suivante, il alla commencer un poste, en Acadie, détournant l'attention du roi vers cette autre région, au détriment du Canada.

Je ne découvre pas du tout, dans le texte de Champlain, qu'il ait tiré de sa tête le nom de la rivière des Trois-Rivières et je ne m'explique pas comment Lescarbot affirme catégoriquement que "la rivière de Foix a été nommée par Champlain Les Trois-Rivières."

Champlain et Lescarbot ont vécu ensemble en Acadie, avec Pont-gravé. Lescarbot n'a jamais vu le Saint-Laurent ; il tient de ses compagnons de Port Royal ce qu'il nous en raconte. Malgré son assertion, je pense que Pont-gravé est l'auteur du terme "trois rivières."

En 1609, Lescarbot, dressant une carte du fleuve pose une croix (signe ordinaire d'habitation) à l'en-

droit où est la ville actuelle, et non pas sur les îles. Il a dû être inspiré par Champlain, Pont-gravé, de Monts qui lui auraient indiqué le terrain habituel des Sauvages.

Ceux qui nous montrent, en 1617-18, le frère Pacifique Duplessis enseignant le catéchisme aux Algonquins sur les îles du Saint-Maurice, ne peuvent s'appuyer sur aucun texte sérieux quant à l'endroit de la mission. Celle-ci ne devait pas être ailleurs que dans le voisinage immédiat de la ville, sinon dans l'espace de la ville même. Ce fait ressort de l'examen des textes de l'époque, lesquels sont assez nombreux pour nous permettre de repousser tous les efforts de l'imagination, les légendes, les prétendues traditions, ce bagage que l'on trouve au travers des études sérieuses.

Benjamin Sulte

"MOTU PROPRIO"

A ma sœur, Eva Lalonde.

Comme un arc d'or dans le ciel bleu étoilé de juillet, la lune jetait ses doux et pâles rayons sur la nature exubérante, les foins odorants, les blés murissants. La brise fraîchissante apportait les parfums du parterre, le Saint-Laurent babillait comme un petit ruisseau. Le chant des rossignols, des mésanges, des alouettes, des merles, en concert dans le bocage environnant, égayaient cette solitaire et vieille demeure lézardée qui a subi des ans d'irréparable outrage et s'est revêtue d'un cachet de gravité sombre...

Sur la vérande, seule, une jeune fille se laisse aller à la rêverie que bercent ces sublimes beautés. Son grand œil brun se noie dans le profond de l'azur ; ses oreilles s'enivrent des suaves cantates...

Tout-à-coup, sur la voie déserte, se fait entendre le cliquetis d'un bicycle étincelant, monté par un cavalier vêtu de blanc, d'une taille élancée, beau comme Vialis. Est-ce une lente vision de l'Olympe ?... Le cœur de la jeune fille bat, et, comme une gazelle, elle disparaît.

Dans sa chambre, à sa fenêtre, je la revois souriante encore, charmée du généreux regard de cet inconnu qui revient périodiquement distraire sa monotone existence, illuminer sa solitude d'un rayon de bonheur. Tout ce qu'il y a de grand, de beau, de noble, de bon ; tout ce qu'elle aime, désire, cherche, semble s'être personnifié, et longtemps elle poursuit un doux rêve...

"Illusion ! illusion ! qu'un vent automnal dissipera encore, lui crie la Raison."

Son âme, entendant et comprenant, croit avec sagesse, préfère prévenir ses blessures que d'en souffrir, et se rend *Motu proprio*.

Augustin Lellis.

LE VIEUX MAGASIN DU ROI A QUÉBEC. EN 1680

Le vieux magasin du roi, dont parle M. Régis Roy (*MONDE ILLUSTRÉ*, 25 juillet), était situé à peu près où s'élève aujourd'hui l'église de Notre-Dame des Victoires, à la Basse-Ville de Québec.

Ce magasin du roi avait été construit par la Compagnie des Cent Associés.

Il fut incendié en 1682, en même temps que presque toute la Basse-Ville de Québec.

Les amants de l'histoire du vieux Québec seront reconnaissants, à M. Régis Roy, d'avoir mis sous leurs yeux le dessin du "Vieux magasin du Roy" de 1680.

P.-G. R.